## COMMUNE D'ORSAY

# REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### **SEANCE DU 13 MARS 2023**

Etaient présents: David Ros, Maire, Président, Didier Missenard, Anne-Charlotte Bénichou, Frédéric Henriot, Ariane Wachthausen, Pierre Bertiaux, Elisabeth Caux, David Saussol, Elisabeth Delamoye (à partir de 20h58), Véronique France-Tarif, adjoints — Eliane Sauteron, Yann Ombrello, Alexis Midol-Monnet, Pierre Chazan, Théo Lazuech, Martine Charvin, Philippe Escande, Mireille Delafaix, Alain Cano, Michèle Viala, Albert Da Silva, Kaouthar Benameur, Elisabeth De Lavergne, Christophe Le Forestier, Laurent Remy, Patrick Villette, Louis Leroy, Caroline Danhiez-Caillot, Pierrick Courilleau.

#### Absents excusés représentés :

Elisabeth Delamoye (jusqu'à 20h58) Augustin Bousbain Hervé Dole Marie-Pierre Digard Eric Lucas Pouvoir à Frédéric Henriot Pouvoir à Didier Missenard Pouvoir à David Ros Pouvoir à Philippe Escande Pouvoir à Patrick Villette

Absents://

Nombre de conseillers en exercice : 33 Nombre de présents à 20h30 : 28

Nombre de votants : 33

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Alexis Midol-Monnet est désigné, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**2023-15 – ANIMATION DE LA CITE –** TARIFS DE LOCATION DES SALLES MUNICIPALES A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2023

#### Le Conseil municipal d'Orsay,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la délibération n°2018-21 du Conseil Municipal en date du 22 mai 2018 fixant les tarifs de location des salles municipales applicable dès l'entrée en vigueur de la délibération,

Considérant que depuis cette date les tarifs n'ont pas été réévalués,

Vu l'avis de la commission de la vie et de l'animation de la cité, réunie le 06 mars 2023,

Après en avoir délibéré, par 30 voix pour, 3 contre (Louis Leroy, Caroline Danhiez-Caillot et Pierrick Courilleau) :

- **Approuve**, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023, l'augmentation des tarifs de location des salles municipales tels que mentionnés dans le tableau ci-annexé.
- Impute les recettes correspondantes au budget communal.

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Préfecture le et de la publication le 1 7 MARS 2023

RS 2023 David ROS Maire d'Orsay

Occonseiller départemental de l'Essonne